



Paris, le 21 mars 2008 - n° 76/D130

Formation ÉDUCATION, FORMATION

Avant projet de programmes statistiques à moyen terme
2009-2013

page

| | |
|--|----|
| MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE - Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance - DEPP | 2 |
| MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'EMPLOI MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES ET DE LA SOLIDARITÉ - Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques - DARES | 8 |
| MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - Direction générale de l'enseignement et de la recherche - DGER | 13 |
| CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS - CEREQ - Département Production et usage de la formation continue - DFC | 15 |

**Ministère de l'éducation nationale
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance – DEPP**

Le programme à moyen terme de la DEPP sera marqué par plusieurs évolutions et besoins croissants : une harmonisation plus exigeante des travaux statistiques dans les pays de l'Union européenne d'une part ; la demande de statistiques à des niveaux géographiques plus fins d'autre part et enfin le besoin d'un système d'information qui permette des évaluations des différentes composantes du système éducatif, du système éducatif dans son ensemble et des politiques éducatives. Ce programme sera également très dépendant de l'application du règlement européen sur les statistiques de l'éducation et de la formation qui vient d'être voté. Par ailleurs, ce programme se situe également dans le cadre de la mise en place du code de bonnes pratiques de la statistique européenne. En particulier il s'agira d'observer les normes, les orientations et bonnes pratiques européennes dans les processus utilisés pour organiser, collecter, traiter et diffuser des statistiques sur l'éducation en visant une réputation de bonne gestion et d'efficacité.

1. Engagements pris

La DEPP s'est engagée dans de nombreux chantiers visant à améliorer la connaissance statistique du système éducatif et de formation.

Constitution d'un système d'information au niveau de l'élève sur l'ensemble du système éducatif

L'évaluation du système éducatif impose de disposer d'informations sur les parcours individuels des élèves. La DEPP dispose depuis des années de panels d'élèves et d'étudiants, qui répondent en partie à cette problématique et qui ont déjà permis d'évaluer la pertinence du redoublement ou l'effet de la réduction de la taille des classes. Cependant ces panels ne donnent qu'une information globale et nationale, non déclinable à des niveaux géographiques fins. Aussi, si leur pertinence reste indiscutable puisque, en s'appuyant sur des enquêtes complémentaires auprès des familles ou des jeunes eux-mêmes, ils permettent d'éclairer les parcours, les choix d'orientation, les décisions des jeunes et des familles, la DEPP va renforcer l'utilisation de données administratives sur lesquelles repose son système d'information pour répondre à la demande d'informations fines sur les parcours des jeunes.

La période 2009-2013 verra ainsi les efforts engagés pour la mise en place d'un système d'information au niveau de l'élève sur l'ensemble du système éducatif afin de mieux connaître les parcours individuels et les disparités territoriales en matière d'orientation et d'affectation se poursuivre. La DEPP va d'une part continuer de substituer aux remontées agrégées des remontées individuelles sur les élèves, étudiants et apprentis. D'autre part, elle va mettre en place un identifiant unique pour chaque élève et étudiant, identifiant national élève-étudiant (INE), qui sera attribué dès l'école maternelle ou élémentaire. La constitution de trajectoires d'élèves ne sera faite que dans un but statistique, dans le respect des règles de confidentialité dans le cadre d'une procédure de cryptage que la DEPP expérimente actuellement et mettra en place après accord de la CNIL.

Actuellement un nouveau système d'information du 1er degré a commencé à être mis en place en 2005 pour faire remonter des fichiers de données individuelles. Il couvre actuellement la moitié des écoles. Cette base Elèves sera accompagnée d'une base École qui donnera des informations sur les locaux, les intervenants, l'emploi du temps scolaire, le temps hors temps scolaire, sur les sorties scolaires, les projets d'école et permettra de faire le lien entre l'enseignant et le groupe d'élèves. Un test est prévu fin 2008. Dans le second degré le système SCONET a une couverture maintenant quasi exhaustive. Le système SISE (Système d'information sur le suivi des étudiants) qui couvre actuellement 1 400 000 étudiants (principalement dans les universités) s'étendra dans la mesure du

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Avant-projets de programmes statistiques à moyen terme 2009-2013
de la Formation « Education, formation » - (n° 76/D130 du 21 mars 2008)

possible à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur. Enfin, les centres de formation d'apprentis ont abandonné les enquêtes « papier » agrégées pour fournir des fichiers de données individuelles en 2007. Il s'agit de consolider ce nouveau système d'information. Le ministère de l'agriculture a de son côté mis en place à la rentrée 2003 un système de remontées individuelles.

La généralisation des remontées des fichiers individuels d'élèves va entraîner une diminution des enquêtes sur support papier, qui sont encore souvent (notamment lorsqu'elles concernent le secteur privé) faites sous le couvert de la loi de 1951. Le statut juridique des collectes d'informations devra être revu à cette occasion.

Le dispositif des panels d'élèves (sur échantillon d'environ 15 à 20 000 élèves) qui répondent à de nombreuses questions en éclairant les trajectoires à un niveau national et en proposant d'autres éclairages, impossibles à obtenir par des données administratives, sera complété avec un panel de bacheliers de la session 2008 qui sera lancé en 2009. Ces panels permettent de pallier en partie les insuffisances des données administratives. Leur qualité statistique leur donne la légitimité pour fournir des estimations lors de questionnaires internationaux, lorsque les données administratives s'avèrent inadaptées.

Le suivi des jeunes sortis du panel DEPP d'élèves entrés en sixième en 1995 s'achèvera en 2011. La DEPP et l'Insee sont favorables à la reconduction de l'opération sur le prochain panel qui a démarré en 2008 (élèves entrant en 6ème à la rentrée 2007) mais les aspects logistiques du suivi, notamment pour la phase de sortie du système scolaire et d'insertion sur le marché du travail sont à préciser.

Un système d'information sur les personnels de l'éducation

Du côté des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche, un projet pour le pilotage de l'évolution des systèmes d'information en ressources humaines à horizon 2012 se développera. La mission de pilotage de la maîtrise d'ouvrage des systèmes informatisés de gestion des moyens et des personnels (MIPIL) de la direction générale des ressources humaines (DGRH) a reçu comme objectif d'assurer la « coordination des travaux de rénovation de l'ensemble des applications et des systèmes informatiques du domaine concerné » (projet siRHen). Ce projet devra permettre l'alignement des concepts mis en œuvre sur ceux de la fonction publique pour assurer l'alimentation de l'infocentre interministériel. D'autres engagements ont été pris sur l'intégration des contrôles internes comptables (CIC), les impacts de la définition de l'opérateur national de paye (ONP) et ceux du compte individuel de retraite (CIR). La mise en œuvre de la LOLF oblige à une identification et un suivi de tous les personnels rémunérés ou non par l'État et de toutes les activités qui consomment des moyens, qu'il s'agisse de les gérer, de les payer ou de les quantifier. Cette connaissance permettra de répondre aux nouveaux besoins de pilotage et de mettre à disposition des décideurs des tableaux de bord pour le pilotage de gestion et le pilotage de la performance. Sur le plan fonctionnel, il s'agit d'étudier la généralisation à la gestion de toutes les catégories de personnel de l'ensemble des fonctionnalités couvertes. La notion de « dossier unique agent » permettra de conserver un historique du parcours individuel de la carrière de chaque agent sans perte d'information. Pour tendre vers un système d'information plus cohérent, tous les processus de gestion des applications périphériques devront être alimentés à partir du dossier unique agent et devront aussi permettre de l'enrichir, en retour par des informations générées en rapprochant, chaque fois que cela est possible, la saisie de la donnée de l'acteur qui la génère. La DEPP est associée à ce projet notamment pour les nomenclatures et répertoires mais également en terme d'information décisionnelle.

Sur la période 2009-2013, les bases relais, qui permettent de mettre en relation des enseignants et des groupes d'élèves, déjà déployées dans l'enseignement public secondaire, devraient s'étendre à l'enseignement privé. Ceci permettra de pouvoir décliner des indicateurs déjà disponibles sur le public au privé. L'extension au premier degré sera expérimentée lorsque la base école sera suffisamment déployée.

Du côté des autres acteurs assurant des fonctions dans les établissements d'enseignement, la DEPP va s'appuyer sur les DADS pour récupérer des informations sur les personnels hors ministère de l'éducation nationale.

Le développement de la formation tout au long de la vie

Les pays européens sont déterminés à faire progresser rapidement la formation tout au long de la vie. Elle est envisagée dans un sens beaucoup plus large que la classique formation professionnelle

continue : elle inclut les formations non formelles (organisées mais hors du cadre d'une institution d'enseignement) et informelles (visites de musée, etc.). Ces évolutions concernent les services statistiques à plusieurs titres. Tout d'abord en amont, avec la mise en place du répertoire national des certifications qui sert de référence pour le dénombrement des titres délivrés, bien au-delà du champ « Éducation nationale » et qui doit s'articuler avec le cadre européen des certifications, ce qui exige une réflexion en France. Il s'agit également d'avancer dans la résolution des problèmes rencontrés en France, où existent des difficultés à établir des frontières claires entre différents types de formation, formelle, non formelle, informelle. Il faut ensuite accompagner ces notions par un système d'information adéquat. Le ministère en charge de l'éducation n'est pas le principal concerné, mais les GRETA et les universités sont des acteurs importants de la formation tout au long de la vie. Le système d'information sur les GRETA devrait connaître une rénovation pour passer en données individuelles. Il faut également citer comme évolution importante la mise en place de la VAE (validation des acquis de l'expérience), qui s'est substituée à la VAP (validation des acquis professionnels) depuis 2002. Des titres complets sont attribués en VAE, le dispositif de recueil d'information sur les titres délivrés existe, mais devrait évoluer pour permettre de disposer de plus d'informations sur les bénéficiaires. En effet, l'adoption d'un Cerfa encadrant la recevabilité d'un dossier de VAE par les ministères certificateurs va permettre d'harmoniser une grande partie des données relatives aux bénéficiaires.

Systèmes d'information partagée avec les collectivités locales

Les nouvelles responsabilités prévues pour les collectivités territoriales en matière de formation les incitent à demander de plus en plus d'information au ministère. Toute l'information statistique, même détaillée, doit leur être fournie pour le bon accomplissement de leurs missions. Réciproquement, dans le cadre de la décentralisation, il est important qu'un système d'information soit mis en place notamment sur les moyens mis à la disposition des établissements d'enseignement et sur le suivi de stagiaires de formation professionnelle. Ainsi, une enquête pilote a été lancée en 2007, dont la DEPP est en train de faire l'analyse de façon à la pérenniser sur la période 2009-2013. Du côté des échanges d'informations, un dispositif d'échanges d'informations statistiques entre le ministère et les conseils régionaux et généraux se met en place progressivement, conformément à l'article 130 de la loi du 13 août 2004 sur les responsabilités locales qui fait obligation aux collectivités territoriales de poursuivre l'établissement de statistiques liées à l'exercice des compétences qui leur ont été transférées et de les transmettre à l'État, et à ce dernier de mettre à leur disposition les résultats de l'exploitation des données recueillies dans un cadre national et portant sur des domaines liés à l'exercice de leurs compétences. Le dispositif mis en place par le ministère (DEPP) a pour objectif de donner une bonne visibilité à ces relations d'échanges, notamment entre les académies, les régions et les départements, en mentionnant les principaux types de données qui peuvent entrer dans le cadre de ces échanges. Il se compose d'un décret pris en Conseil d'État et son arrêté d'application (JO du 20 avril 2007) pour la transmission à l'État (Rectorats) d'informations sur les personnels techniciens, ouvriers et de services (TOS) dans les collèges et les lycées publics exerçant les fonctions d'accueil, d'hébergement, de restauration et d'entretien général et technique, d'une convention-cadre et de son annexe qui détaillent la liste des données nécessaires à l'exercice des compétences transférées aux collectivités territoriales, tout en respectant le statut juridique des données recueillies (secret statistique, CNIL,...). Depuis la mi-2006, presque 2/3 des académies ont contractualisé leurs échanges avec la Région et/ou des départements. L'objectif est l'extension à l'ensemble des académies et départements.

L'implication des collectivités est par ailleurs indispensable pour la réussite de projets comme le suivi de l'insertion des jeunes ou le suivi de l'apprentissage.

Système d'information géographique

Le besoin d'une information à des niveaux géographiques fins est de plus en plus pressant. La DEPP va donc se lancer dans un projet de géoréférencement de tous ses établissements de formation, de façon à disposer d'informations localisées.

Amélioration de la diffusion des informations statistiques

Sur la période 2009-2013 la DEPP va continuer sa politique de mise à disposition d'information en tenant compte du code des bonnes pratiques et de la mise en place d'un schéma stratégique de l'information décisionnelle concernant l'ensemble des directions des deux ministères, en liaison avec

la cellule de pilotage des systèmes d'information. L'objectif de ce schéma est d'élaborer un cadre de cohérence qui permette de fédérer l'ensemble des initiatives et de mutualiser ce dont les deux ministères ont besoin en matière de décisionnel. Beaucoup de demandes d'aide au pilotage parviennent des cabinets, des directions et services. Celles-ci nécessitent de disposer de données cohérentes, fiabilisées et les plus abouties possible sur tous les sujets. La DEPP y participe en tant que spécialiste de l'information décisionnelle.

Du côté du grand public, la DEPP a entrepris de mettre en ligne les tableaux correspondant à ses publications avec les définitions associées. En 2008 ce sont les notes d'information qui sont concernées et l'extension aux autres publications (RERS, État de l'École) se fera progressivement sur la période avec la multiplication des définitions associées. Par ailleurs la DEPP poursuivra la politique actuelle de large mise à disposition d'indicateurs du niveau national jusqu'au niveau de l'établissement, avec tout l'accompagnement « pédagogique » nécessaire. Dans ce cadre, la DEPP va rénover son site d'indicateurs dans une démarche qualité à la fois vers ses utilisateurs, c'est-à-dire en tenant compte de leurs différents besoins et en proposant des solutions adaptées à chaque cas, mais également en automatisant le plus possible la production des indicateurs qu'elle produit et en l'accompagnant d'une description des processus de production associés. En particulier la DEPP s'est lancée dans un projet de catalogue d'indicateurs qui permette de regrouper en un seul lieu les définitions et descriptions des différents indicateurs des deux ministères avec toute l'information nécessaire pour leur compréhension, utilisation et diffusion. L'ensemble des directions et académies pourront alimenter ce catalogue avec leurs propres indicateurs. Un comité de validation sera mis en place.

Du côté des chercheurs et des utilisateurs des services publics, la connexion à l'infocentre ministériel sera la solution proposée en standard aux utilisateurs des services publics, notamment les collectivités territoriales, dont la demande est en forte augmentation. L'accès sera sélectif selon les centres d'intérêt et le type de demandeur. Le comité de concertation pour les données en sciences humaines et sociales et le centre Quételet serviront de point focal pour la diffusion auprès des chercheurs. Cela permettra de valoriser une masse considérable de données que nous ne pouvons pas exploiter complètement en interne.

Mais cela implique de se donner les moyens de documenter les fichiers archivés pour qu'ils soient utilisables par l'extérieur.

Enfin, la DEPP engage des travaux pour une mise à disposition plus aisée et plus systématique d'outils de pilotage et d'indicateurs sur l'ensemble des établissements du second degré. Il s'agit d'une part de regrouper, sur un support unique et similaire pour tous les établissements, des informations et indicateurs sur un établissement, issus de différentes enquêtes et dispositifs du ministère. D'autre part, après l'amélioration des indicateurs de valeurs ajoutées des lycées prévue pour 2009 (prise en compte du niveau d'entrée des lycéens), la DEPP engagera une réflexion sur des indicateurs de ce type sur les collèges.

Information statistique sur les acquis des élèves, des jeunes et des adultes

La DEPP fait désormais des « évaluations bilans » en fin d'année (notamment à la fin de l'école élémentaire et à la fin du collège) sur des échantillons importants et avec des protocoles stables. Cette orientation permet de faire des comparaisons dans le temps.

Du côté du panel d'élèves entrés en 6ème en 2007, la DEPP conduira en 2011/2012 une enquête sur les facteurs cognitifs et conatifs impliqués dans les parcours de façon à permettre une évaluation de la progression des acquis entre 2008 et 2011.

Dans le domaine des comparaisons internationales le ministre de l'Éducation nationale continuera à participer activement à l'opération PISA (évaluation des compétences des enfants de 15 ans) organisée tous les trois ans dans le cadre de l'OCDE. La prochaine aura lieu en 2009, puis 2012.

L'évaluation des connaissances des jeunes de 17 ans, faite lors des « journées d'appel de préparation à la défense », devrait continuer avec la collaboration indispensable du ministère de la Défense.

La collaboration avec l'INSEE pour concevoir les enquêtes auprès des adultes des modules de mesure des compétences de base sera poursuivie. En 2004 l'enquête IVQ (Information sur la vie

quotidienne) centrée sur des personnes à bas niveau de compétences a été exécutée par l'INSEE et exploitée en commun. En 2010 cette coopération devrait être reconduite.

Insertion des jeunes

La DEPP poursuivra sa participation au bilan formation emploi au cours de la période du moyen terme 2009-2013.

Par ailleurs, l'enquête sur l'insertion dans la vie active, qui se réalise depuis une vingtaine d'années à la DEPP, doit être reconduite dans les années à venir. L'« enquête sur l'insertion dans la vie active » des lycéens et apprentis comporte deux questionnaires identiques pour les lycéens (IVA) et pour les apprentis (IPA). L'objectif principal de l'enquête est de rendre compte du devenir des lycéens et des apprentis sept mois après leur sortie du système éducatif ; d'analyser leur situation professionnelle, la qualité des emplois qu'ils occupent en fonction des diplômes obtenus et des spécialités de formation suivies ; de fournir des informations aux rectorats comme aux régions et aux partenaires sociaux pour négocier le schéma régional des formations ; enfin de permettre aux élèves et à leurs parents de disposer, pour leurs choix d'orientation, des informations nécessaires sur les débouchés. Depuis quelques années, cette enquête devient un outil de pilotage à disposition des directions de programmes des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche pour le suivi de l'insertion quelques mois après la sortie du système éducatif. L'objectif dans l'avenir est de rapprocher les résultats de cette enquête du Système d'Information sur la Formation des Apprentis (SIFA) et de SCOLARITE dans le but d'analyser les parcours scolaires et d'insertion des jeunes. Une rénovation est à l'ordre du jour qui concernerait avant tout l'organisation de l'enquête et notamment son mode de collecte. Certaines questions pourraient être modifiées dans le souci d'une meilleure coordination avec les partenaires. Pour lancer la réflexion, un groupe de travail composé des responsables d'enquête de six services statistiques académiques et de trois responsables DEPP de l'enquête a été créé au début de l'année 2007.

Nomenclatures

Au niveau européen et international, pour pouvoir comparer les formations il faut que les différents États membres adoptent des nomenclatures de formations et de niveaux de formation communes. Sur la période 2009-2011, des travaux auxquels la DEPP est associée avec la CNCP, la DARES et l'INSEE devront ainsi être poursuivis sur les nomenclatures. Du côté des nomenclatures des niveaux de formation, la question d'une éventuelle évolution de la nomenclature nationale et d'une utilisation de la nomenclature internationale devra être examinée et tranchée. Le cadre européen des certifications devra être pris en compte. En 2007, le Conseil européen a adopté une recommandation du Parlement européen et du conseil établissant le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. L'objectif de cette recommandation est de fournir un langage commun pour décrire les qualifications permettant aussi d'accroître la transparence, d'améliorer la comparabilité et de faciliter la reconnaissance des différentes qualifications obtenues dans le cadre des différents systèmes d'éducation et de formation de l'Union européenne. Du côté de la nomenclature des spécialités de formation, le travail engagé par la DEPP, la DARES, l'INSEE sur la pertinence de la nomenclature française des spécialités de formation et sa valeur ajoutée par rapport à la nomenclature internationale utilisée par ailleurs doit être poursuivi.

2. Nouveaux engagements

Les enquêtes internationales

Le système statistique public s'est fortement engagé dans les travaux du programme PIAAC (évaluation internationale des compétences des adultes), porté par l'OCDE, visant à évaluer les compétences des adultes dans différents domaines (lecture, calcul, informatique, notamment). L'Insee réalise ainsi en 2008 une enquête pilote avec la DARES. La DEPP, la DARES et l'INSEE devront décider bientôt de leur implication dans le programme PIAAC au-delà de 2008, sachant que l'enquête elle-même serait réalisée par l'Insee en 2012. Concernant la qualité du dispositif, l'Insee s'est engagé à déployer un complément d'échantillon avec la « qualité IVQ » si les normes retenues par l'OCDE paraissent insuffisantes. Enfin, une action est entreprise auprès d'Eurostat pour que l'Office s'implique dans la qualité de l'opération pour les pays membres de l'Union.

Eurostat a confirmé la mise en place prochaine d'une enquête sur la formation permanente des adultes (AES). Un règlement européen devrait être adopté sur ce sujet prochainement. L'Insee en assurera la maîtrise d'œuvre, la maîtrise d'ouvrage étant confiée à la Dares et la Depp, en relation avec le Céreq. A priori, l'enquête serait quinquennale et pourrait être conduite sur un échantillon autonome.

Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi
Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques - DARES

*Ce qui relève de l'emploi, dans le programme de la DARES, est examiné par la formation
 Emploi, revenus*

1. Engagements déjà pris qui prédéterminent le futur programme à moyen terme

• Emploi, marché du travail

- **Système d'information** : Les améliorations en cours des systèmes d'information sur l'emploi et le chômage se poursuivront : mise en place de l'échange de données informatiques dans la DOETH, centralisation de la collecte des DMMO, publication après expertise des données EMMO dans les entreprises de 1 à 9 salariés, poursuite de la refonte NOSTRA intégrant l'enrichissement des indicateurs sur le chômage suite au groupe de travail du Cnis, rénovation du système d'information sur les restructurations.
- **Emplois vacants** : Suite aux nombreuses demandes européennes sur le sujet, la DARES cherchera à améliorer les estimations actuelles d'emplois vacants fondées sur ACEMO pour le secteur marchand et à produire des données sur les secteurs non marchands et les entreprises de 1 à 9 salariés, si les études de faisabilité concluent que cela est possible.
- **Activité réduite** : L'enquête menée en 2008 afin de mieux comprendre comment l'activité réduite s'insère dans les trajectoires professionnelles des demandeurs d'emploi sera exploitée en 2009. L'introduction, dans cette enquête, d'un module BIT posé aux demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE devrait permettre aussi de mieux comprendre les écarts entre l'enquête Emploi et les sources administratives.
- **Fins de carrière** : L'activité des seniors est un enjeu social important et les dispositifs de sortie anticipée de l'activité des seniors (dispense de recherche d'emploi, préretraites...) évoluent rapidement. Dans ce contexte, des enquêtes doivent être menées régulièrement sur le sujet. Une enquête auprès des dispensés de recherche d'emploi pourrait être lancée en 2009. L'enquête sur les fins de carrière menée en 2008 pourrait être renouvelée en 2010. Des études sur les mécanismes de préretraites privées (modalités de départ en préretraites, avantages et coûts pour les entreprises) seront également menées.
- **Bénéficiaires des minima sociaux** : L'étude sur les prestations d'accompagnement servies aux bénéficiaires de minima sociaux (ASS, RMI, API, AAH) inscrits à l'ANPE, initiée en 2008, se poursuivra en 2009. Cette étude devrait permettre de répondre aux interrogations nombreuses sur le suivi des bénéficiaires de minima sociaux par l'ANPE. Les travaux seront fondés sur le FHS et la nouvelle enquête Sortants de l'ANPE.
- **Incitation au retour à l'emploi** : des études sur l'impact de l'indemnisation et des incitations financières sur le retour à l'emploi devront être menées dans un contexte de mise en place du revenu de solidarité active (RSA) et de réflexions sur les dispositifs d'intéressement (pour les minima sociaux ou l'indemnisation du chômage avec l'activité réduite).

- **Métiers et qualifications**

- **Nomenclatures** : La révision de la nomenclature des Familles professionnelles, suite à la refonte de la nomenclature ROME de l'ANPE, et l'harmonisation des nomenclatures des métiers européenne (Esec, l'Isco-com au niveau européen,) se poursuivront.
- **Prospective des métiers** : La nouvelle méthode de prospective des métiers, mise au point en 2008 par le groupe de travail piloté par le CAS, devra être appliquée pour les prochaines projections à moyen terme d'emploi par métiers. Cette méthode s'inspirera notamment des travaux d'autres pays et tiendra compte des travaux de prospective européenne par métiers menés dans le cadre du Cedefop.

- **Inégalité, discrimination, intégration sur le marché du travail**

- **Enquête TeO** : L'enquête sera exploitée afin d'étudier la discrimination selon l'origine sur le marché du travail.
- **Insertion professionnelle des personnes handicapées** : L'exploitation du module 2011 de l'enquête Emploi permettra de mener de nouveaux travaux sur ce sujet.
- **Inégalités et discrimination** : Les travaux sur les inégalités entre hommes et femmes, jeunes et plus âgés se poursuivront.

- **Dispositifs de la politique de l'emploi et de la formation professionnelle**

- **Suivi et évaluation des dispositifs** : Les divers dispositifs de la politique de l'emploi et de la formation professionnelle continueront à être suivis et évalués : exploitation des données administratives sur les publics et les structures, enquêtes statistiques sur les bénéficiaires ou les utilisateurs. Les données physiques ou financières sur les politiques de l'emploi continueront à alimenter la base de données européenne « Politiques du marché du travail » (PMT) et les indicateurs de la LOLF relatifs aux programmes 102, 103 de la mission Travail. Les systèmes d'information et programmes d'enquêtes sur ce champ sont largement tributaires des évolutions à venir des politiques publiques. Des réformes des contrats d'aide à l'emploi et du système de formation professionnelle sont d'ores et déjà prévues, ce qui conduira vraisemblablement à faire évoluer les systèmes d'observation et le cas échéant à lancer de nouvelles enquêtes.
- **Evaluation de l'impact sur l'insertion professionnelle des contrats aidés ou stages de formation** : Un nouveau dispositif d'enquêtes visant à évaluer l'impact sur l'insertion professionnelle des contrats aidés ou stages de formation et les conditions de déroulement de ces dispositifs a été lancé au cours de l'année 2008. Une deuxième vague d'interrogation aura lieu en 2009. Ces diverses enquêtes seront largement exploitées au cours des années à venir et pourront donner lieu à des travaux approfondis d'évaluation des dispositifs, compte tenu de la méthodologie retenue.
- **Projet PIAAC** : La France s'est engagée dans le projet PIAAC (Programme for the International Assessment of Adult Competencies), vaste programme sur les compétences des adultes mené par l'OCDE, qui devrait donner lieu au lancement d'une enquête internationale en 2011 ou 2012. La France a participé au groupe d'experts mobilisés depuis 2003 sur ce projet et réalise, avec l'INSEE, en 2008 un test du module JRA (Job Requirement Approach) sur les compétences requises au travail. La participation française au projet PIAAC associe la DEPP, la DARES et l'INSEE.

- **Le suivi des rémunérations**

- **Refonte des enquêtes ACEMO** : cette refonte sera mise en chantier à partir de 2010. Tout en conservant le socle de l'observation conjoncturelle de l'emploi, des salaires et de la durée du travail, elle visera à rendre mieux compte des évolutions des principaux éléments des rémunérations (salaires, primes, épargne salariale) ainsi que du nombre et des caractéristiques des salariés directement concernés par les relèvements du SMIC. A cette occasion, il conviendra de rationaliser la partie structurelle du dispositif, à la lumière des évolutions de l'ensemble du système d'observation de l'emploi et des revenus

(enrichissement de la DADS-U, mise à profit améliorée du dispositif ECMOSS, ...). Seront plus particulièrement concernées l'enquête complémentaire sur la répartition des salariés et les conventions collectives, l'enquête PIPA et l'enquête sur les petites entreprises (TPE), qui couvre les entreprises de moins de 10 salariés. La refonte sera « lourde » et supposera à la fois une modification des questionnaires et des applications informatiques.

- **Dispositif ECMOSS** : En cohérence avec la refonte ACEMO, la DARES poursuivra son investissement coordonné avec l'INSEE dans le dispositif ECMOSS (enquête sur le coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires). Il s'agira d'automatiser au mieux l'intervention de la DARES sur les fichiers bruts fournis par l'INSEE (traitements de la non réponse partielle et de la non réponse totale, cohérence interne, modalités des calages...).

- **La santé au travail et les conditions de travail**

- **Santé et itinéraire professionnel** : La deuxième vague de l'enquête SIP (Santé et itinéraires professionnels), à laquelle participe la DARES, sera lancée en 2009 pour une collecte fin 2010.
- **Conditions de travail** : Fin 2009 commencera la préparation de la nouvelle édition de l'enquête « Conditions de travail » qui aura lieu en 2012. Cette nouvelle édition de l'enquête se déroulera dans des conditions largement renouvelées dans la mesure où cette enquête ne sera plus complémentaire à l'enquête Emploi et que l'on envisage de la coupler à une enquête « Entreprises ».
- **Surveillance médicalisée des risques professionnels** : Fin 2013, sera engagée la préparation de la prochaine édition de l'enquête SUMER (Surveillance médicalisée des risques professionnels).
- **Accidents du travail et maladies professionnelles** : La DARES poursuivra ses travaux statistiques engagés en 2007 à partir des données sur les accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP) émanant de la CNAM-TS. Elle s'efforcera d'élargir cet exercice aux données émanant d'autres régimes dans la perspective de la centralisation des données sur les AT-MP inscrite dans la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

- **Les relations professionnelles**

- **Relations professionnelles en entreprise** : en 2009, commencera la préparation de la prochaine enquête REPOSE (Relations professionnelles en entreprise) qui se déroulera en 2010.

2. Préoccupations prioritaires ayant émergé dans les échanges avec les utilisateurs ou dans les débats des formations du Cnis

- **Emploi, marché du travail**

- **Halo autour du chômage et trajectoires des demandeurs d'emploi** : Les préconisations du groupe de travail du Cnis présidé par JB de Foucauld devraient conduire la DARES à mobiliser les fichiers FHS et DADS afin de produire des indicateurs sur la récurrence d'inscription sur les listes de demandeurs d'emploi et sur les trajectoires des demandeurs d'emploi.
- **Emploi « précaire »** : A la suite des travaux du groupe de travail du Cnis présidé par JB de Foucauld, des travaux seront menés sur le suivi statistique des emplois courts et des formes particulières d'emploi selon différentes composantes, dont les métiers. Les données sur l'intérim seront confrontées à celles sur l'activité réduite.

- **Utilisation des contrats de travail par les entreprises** : Pour répondre aux fortes demandes sur ce sujet, des études supposant le cas échéant le lancement d'une enquête auprès des entreprises pourraient être menées.

- **Métiers et qualifications**

Les principales préoccupations actuellement identifiées sur le sujet sont :

- les tensions par métiers et leur lien avec les emplois vacants par secteurs d'activité
- la transformation des métiers, la mobilité professionnelle et la structure des entrées et sorties de métiers.

Pour répondre à ces demandes, les données administratives et enquêtes existantes ou déjà programmées seront plus systématiquement exploitées. Des travaux au niveau national, régional et international seront entrepris.

- **Évaluation des politiques publiques**

- **Politiques de l'emploi, du travail et de la formation professionnelle** : La demande d'évaluation des politiques publiques est très prégnante. Elle devrait susciter la poursuite et le développement de nombreux travaux d'évaluation sur les politiques menées. La croissance récente des expérimentations en ces domaines (contrat unique d'insertion par exemple) induit une demande spécifique d'évaluation, qui devrait perdurer au cours des années à venir.

- **Politiques d'accompagnement des demandeurs d'emploi** : le service public de l'emploi tente de mieux adapter les prestations d'accompagnement offertes aux demandeurs d'emploi (profilage) et met en place de nouveaux dispositifs d'accompagnement renforcé de certains publics (licenciés économiques, demandeurs d'emploi éloignés de l'emploi...). L'évaluation de ces dispositifs via des enquêtes ad hoc ou des protocoles d'expérimentation rigoureux continuera de constituer un enjeu important pour les années à venir.

- **Suivi des rémunérations :**

Les principales préoccupations actuellement identifiées sur le sujet sont :

- le dénombrement, les caractéristiques et le montant des rémunérations effectivement perçues par les salariés « au SMIC » ;
- les inégalités de rémunérations liées aux caractéristiques des personnes, et en premier lieu au genre ;
- l'impact des dispositifs d'épargne salariale (écarts de rémunérations, substitution éventuelle avec les salaires,...).

La réponse à ces demandes passera par une exploitation plus systématique des données administratives et enquêtes existantes ou d'ores et déjà programmées.

- **Santé au travail et conditions de travail**

Les préoccupations prioritaires dans ce domaine sont les suivantes :

- lien entre santé et itinéraires professionnels ;
- risques psychosociaux ;
- santé au travail et précarité d'emploi ;
- aspects économiques de la prévention des risques professionnels ;
- facteurs de développement des politiques de prévention des entreprises.

Pour répondre à ces demandes, les données administratives et enquêtes existantes ou déjà programmées seront plus systématiquement exploitées. Le cas échéant des enquêtes ad hoc pourront être lancées.

- **Temps de travail**

Les principales préoccupations identifiées sur le sujet sont :

- l'impact des diverses dispositions visant à agir sur la durée du travail des salariés (régime des heures supplémentaires,...).
- les comparaisons internationales des durées du travail ;
- la situation des salariés à temps partiel.

Au-delà de l'exploitation des sources existantes, des enquêtes ad hoc seront lancées pour répondre à la demande.

- **Relations professionnelles**

Les préoccupations prioritaires sur ce sujet sont les suivantes :

- suivi de la négociation et des accords d'entreprise (et notamment, fourniture d'une information plus exhaustive sur les thèmes de la négociation en entreprise) ;
- suivi de l'implantation et de l'activité des différentes institutions représentatives du personnel ;
- fourniture de données sur les organisations syndicales.

La réponse à ces demandes passera par une exploitation plus systématique des données administratives et enquêtes existantes ou d'ores et déjà programmées. Le cas échéant des enquêtes ad hoc pourront être lancées.

3. Sujets d'intérêt transversaux et besoins d'approfondissement méthodologique et déontologique qui ont pu être décelés.

- **Qualité de l'emploi** : Les travaux du groupe de travail du Cnis sur les indicateurs d'emploi, de sous emploi, de chômage et de précarité de l'emploi ont fait apparaître un besoin de clarification des concepts de qualité d'emploi, ce qui pourrait conduire à des recommandations d'études ou d'indicateurs dans le domaine. Ce champ n'entrant pas totalement dans le mandat du groupe actuel, des travaux complémentaires dans le cadre du Cnis pourraient être souhaitables.
- **Conditions de travail et santé au travail** : Une implication plus visible du Cnis sur ce champ pourrait être souhaitable.
- **Relations professionnelles** : Cette thématique est aujourd'hui relativement peu défrichée et prise en charge par le système statistique. Un groupe de travail du Cnis sur le sujet pourrait utilement être créé afin de faire des propositions en la matière.
- **Nomenclatures** : Les bouleversements de nomenclatures et travaux d'harmonisation européenne en cours pourraient conduire la France à remettre en question ses professions et catégories socioprofessionnelles (PCS).

Ministère de l'agriculture et de la pêche Direction générale de l'enseignement et de la recherche - DGER

Orientations prioritaires à réaliser dans l'ensemble de la période.

1. Engagements déjà pris qui prédéterminent le futur programme à moyen terme :

Identification de l'élève et suivi de cohorte :

Mise en place d'un système d'information au niveau de l'élève dans l'enseignement agricole (DéciEA) avec un identifiant unique interne et propre à l'enseignement agricole (INA) qui sera haché (sur le même modèle que l'INE) et permettant de suivre les parcours des jeunes dans l'enseignement agricole.

Entre 2010 et 2012, cet INA sera remplacé par l'INE pour tous les élèves de l'enseignement agricole permettant le suivi des parcours des jeunes dans et hors enseignement agricole c'est à dire dans l'ensemble du système éducatif (apprentissage compris).

La DGER (direction générale de l'enseignement et de la recherche) au ministère de l'agriculture est associée aux réflexions et travaux en cours sur ce sujet conduits à l'EN.

Diffusion des résultats statistiques :

La programmation 2007-2008 des StaEA (bulletins d'information statistique de l'enseignement agricole) sera reconduite sur cette période avec quelques aménagements concernant les thèmes traités. Mais la périodicité de un StaEA par mois environ sera maintenue.

Les StaEA seront mis en ligne sur Internet. Ceux concernant les résultats sur l'insertion professionnelle des anciens apprenants seront également diffusés sur plaquettes.

Le panorama de l'enseignement agricole (établi par l'observatoire national de l'enseignement agricole de 1998 à 2006), sera repris sous une forme plus synthétique ; ce livre paraîtra tous les deux ans. Il donnera les principaux chiffres concernant les élèves, apprentis, stagiaires, étudiants et enseignants avec des séries pour avoir un historique.

Enfin, l'accès aux données statistiques sera ouvert au maximum à l'ensemble des utilisateurs, avec la mise en place d'un infocentre.

Diffusion d'indicateurs :

Dans le cadre de la révision du 4ème schéma prévisionnel national des formations (SPNF), une série d'indicateurs a été élaborée fixant des objectifs à l'enseignement agricole technique. Un rapport annuel de performance (RAP) sera publié annuellement sur le site Chlorofil.

Afin de renseigner les indicateurs liés à la LOLF, la DGER mettra en place, de façon répétitive, les enquêtes nécessaires ou le traitement des fichiers administratifs adéquats.

Les enquêtes sur le taux de satisfaction des usagers de l'enseignement agricole et des bénéficiaires de stages à l'étranger, mis en œuvre dès 2008, seront reconduites annuellement.

De plus, dès 2009 sera mise en œuvre l'enquête sur l'insertion dans la vie active, sept mois après la sortie du système éducatif des élèves en formation initiale scolaire et supérieur court et des apprentis des établissements d'enseignement agricole, sur le modèle de sa mise en œuvre à l'EN, L'indicateur du taux d'efficacité pourra être calculé à partir de l'outil décisionnel (DéciEA).

De même l'enquête relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le second degré de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat, sera exploitée par la DGER.

2. Les préoccupations prioritaires ayant émergé dans les échanges avec les tutelles et les utilisateurs

Le système d'information décisionnel de l'enseignement agricole, DéciEA, sera un outil d'aide au pilotage contenant des informations statistiques provenant de sources diverses (principalement des applications de gestion du système d'information de l'enseignement agricole) et les articulant entre elles. Cet outil permettra d'effectuer des requêtes à la demande et d'obtenir des éditions statistiques préprogrammées contenant tableaux et graphiques. Une grosse partie de ses utilisateurs sera constituée des services du ministère de l'agriculture et des établissements, mais il est envisagé de le mettre également à disposition d'un public plus large sur Internet, sous forme d'éditions pré-programmées ou de requêtes simples.

Seront peu à peu intégrées jusqu'en 2013, les données élèves et étudiants de l'enseignement supérieur court, résultats aux examens, apprentis, bourses, gestion des ressources humaines, étudiants de l'enseignement supérieur long ...

La dématérialisation des enquêtes via Internet permettra d'améliorer le taux de retour, d'alléger le traitement des enquêtes et principalement de mettre à disposition les résultats aux établissements et services régionaux du ministère de l'agriculture, qui pourront conduire eux-mêmes leurs analyses.

La DGER doit faire mieux connaître ses enquêtes et ses publications auprès des établissements d'enseignement notamment et auprès des autres partenaires.

Un partenariat doit être mis en place et institutionnalisé dans les régions pour une meilleure collaboration entre région, académie, direction régionale de l'agriculture et de la forêt et l'État (Ministère de l'agriculture et de la pêche et Ministère de l'éducation nationale) afin de partager les informations sur l'apprentissage.

Centre d'études et de recherches sur les qualifications - CEREQ

Noter que ce qui relève de l'emploi dans ces orientations est examiné par la formation Emploi, revenus.

Le Céreq est train d'élaborer les orientations de moyen terme pour son activité dans les quatre années à venir. Cela rend particulièrement difficile l'affichage d'un programme d'enquêtes définitif à ce jour.

Néanmoins, en complément des documents d'avant-projets d'ores et déjà transmis pour le programme 2009, on peut donner quelques perspectives sur les trois orientations thématiques sur lesquelles le Céreq est susceptible d'intervenir (entrées dans la vie active, formation continue et cheminements professionnels).

1. Des entrées dans la vie active vers les débuts de carrière

Les enquêtes portées par le Céreq viennent alimenter l'observation des entrées dans la vie active. Elles prennent place aux côtés des enquêtes d'insertion (IVA ou IPA, menées par l'Éducation Nationale) qui éclairent, nationalement et localement, la situation à court terme des sortants de l'enseignement secondaire (quelques mois après leur fin d'études). Les enquêtes emploi de l'INSEE apportent également chaque année un cadrage général (par grands niveaux de formation) sur les jeunes récemment sortis du système éducatif. Le dispositif du Céreq entend à la fois apporter des bilans d'insertion plus précis (par niveau et spécialité de formation) que les enquêtes emploi, tout en portant sur un champ assez large permettant une analyse des concurrences entre différents niveaux de formation et en approfondissant l'observation des mouvements sur le marché du travail. Les bilans formation-emploi illustrent la complémentarité entre les différentes sources.

Le passage d'enquêtes de cheminement segmentées par niveau de formation à l'interrogation d'une génération tous niveaux de sortants de formation initiale (au sens du bilan formation-emploi) a été un changement majeur du système statistique d'observation de l'insertion professionnelle. Pour la période à venir, le CEREQ confirme le dispositif mis en place à la suite de « Génération 92 ».

Le souci de produire périodiquement des résultats comparables a conduit à la réalisation régulière d'enquêtes de type " génération ", tout en laissant ouverte la possibilité d'extensions sur des champs particuliers, en fonction de demandes institutionnelles.

On peut distinguer deux finalités principales pour la succession d'enquêtes :

- produire des données standards, dans un délai relativement court après l'interrogation, et comparables d'une enquête à l'autre, dans une perspective d'aide à la décision. Les indicateurs utilisés sont des indicateurs d'état (taux d'emploi, taux de chômage, PCS....) et de parcours mis au point au cours de l'exploitation de " génération 92 ".
- contribuer à la compréhension des processus d'insertion en mettant l'accent sur une analyse approfondie des parcours et des premières mobilités sur 5 à 7 ans après la sortie du système éducatif.

La poursuite du dispositif conduirait à la succession d'enquêtes suivantes :

- Génération 98 - interrogation à 10 ans en 2008
- Génération 2004 - interrogation à 5 ans en 2009
- Génération 2007 – interrogation unique à 3 ans en 2010
- Génération 2004 - interrogation à 7 ans en 2011
- Génération 2010 – interrogation à 3 ans en 2013...

2. Formation continue

A nouveau, le débat sur une nouvelle réforme de la formation professionnelle est en cours. Il devrait se conclure avant la fin de l'année 2008 et provoquer des changements dans le domaine des enquêtes administratives et statistiques dont le Céreq est généralement chargé ou auxquelles il est associé. Les éléments de programme qui suivent doivent s'entendre « à législation constante » sans préjuger des changements conventionnels et réglementaires à venir.

a) Source 24 83

Le suivi des déclarations fiscales des dépenses de formation continue des entreprises (24 83). Des travaux en cours avec la DARES devraient permettre d'améliorer cette source administrative de manière à offrir plus de cohérence avec les données issues des déclarations des organismes mutualisateurs agréés (OPCA) et éventuellement une information détaillée en région.

b) Enquête européenne CVTS 4

Un règlement européen rend désormais cette enquête obligatoire pour les pays de l'Union. Le Céreq et la DARES sont traditionnellement associés à la réalisation de cette enquête quinquennale dont la prochaine réalisation est en 2011 sur les politiques de formation des entreprises privées de dix salariés et plus (CVTS-4) L'enquête CVTS 3 sur les politiques de formation des entreprises en 2005 est en cours d'exploitation, les premiers résultats européens sont sur le site d'Eurostat.

c) Complément CVTS-4 envisagé

Les limites actuelles des enquêtes sur la formation continue tiennent notamment au fait qu'il n'est généralement pas possible de rapporter l'accès ou le non-accès, les durées et les spécialités des formations suivies ou non par un individu adulte en emploi à la politique de formation de l'entreprise dans laquelle il travaille, ou bien encore au fait que le parcours professionnel auquel cette formation est supposée être liée n'est pas documenté.

A la suite d'un premier croisement réalisé entre l'enquête FC 2006 complémentaire à l'enquête emploi et l'enquête CVTS-3 en France en cours d'exploitation, il est envisagé de compléter l'enquête CVTS-4 Française par une information sur les formations suivies et les parcours professionnels des salariés employés dans ces entreprises. sur le mode des enquêtes de type Réponse (DARES), COI (CEE) ou Famille employeur(INED)

Cette perspective devrait faire l'objet dans les semaines qui viennent d'un débat avec la DARES , la DEPP et l'Insee de manière à en vérifier l'intérêt la pertinence et la faisabilité.

Enfin un système de post-enquêtes qualitatives devrait venir compléter l'interprétation des résultats de l'une et l'autre de ces deux enquêtes.

d) Adult Education Survey

Un règlement est en cours de discussion au niveau communautaire visant à établir le principe et les modalités d'une enquête sur la formation des adultes dans les pays de l'Union. Cette enquête devrait faire suite en France à l'enquête FC 2000 réalisée conjointement par l'Insee et le Céreq et l'enquête FC 2006, volet français d'une première enquête expérimentale sur la formation des adultes en Europe. Le Céreq, en étroite relation avec l'Insee, la DARES, la DEPP et après décision européenne, sera probablement conduit à participer à la réalisation en France de cette enquête qui devrait être réalisée en 2011 sur 2010. Dates et modalités sont encore à ce jour en discussion à l'échelle européenne.

3. Etude de faisabilité d'un dispositif d'enquête « Cheminements professionnels longs »

En conformité avec les attentes de ses administrateurs et en relation aux débats récents relatif au déplacement des enjeux d'une sécurisation de l'emploi occupé par un individu à celui d'une sécurisation des transitions professionnelles, le Céreq a inscrit dans ses orientations de moyen terme 2008-2011, votée lors du dernier conseil d'administration de novembre 2007, l'objectif de développer une réflexion sur les cheminements professionnels longs.

Cette réflexion vise à documenter une hiérarchisation des descripteurs retenus dans la qualification de ces parcours (identification des événements importants des parcours) en fonction de leur pouvoir

explicatif des trajectoires individuelles. Elle vise aussi à tester différents effets structurants de ces parcours (formation, mobilité, territorialité).

Cette réflexion sera portée par le Céreq en étroite collaboration avec les autres organismes publics intéressés par cette thématique (INSEE, DARES, DGEFP, DEPP mais aussi CEE et INED). Il est prévu de développer cette thématique en deux temps. 2008 et 2009 sont des années d'estimation des sources existantes disponibles, de leurs possibilités et de leurs limites. Il est également envisagé d'étendre ce bilan des sources statistiques disponibles aux enseignements retirés des expériences étrangères, en particulier pour travailler les avantages méthodologiques d'approches rétrospectives et d'approches panellisées. Dans un second temps, à l'issue de ce bilan des sources existantes, les options utiles pour la poursuite de la réflexion thématique sur la période 2010-2011 seront étudiées pour dégager le scénario le plus approprié à la poursuite de la réflexion. Plusieurs options seront possibles à l'issue de cette phase de bilan (optimisation de l'utilisation des sources existantes, compléments d'enquêtes en adossement à des sources existantes, élaboration de modules spécifiques d'enquêtes déjà existantes, justification et construction d'un dispositif d'enquêtes spécifique, etc.). Ils feront l'objet d'une validation en concertation avec les partenaires mentionnés.